

RÈGLES DE LA MAISON

Nous savons que les règles, consignes, conditions, interdictions ... C'est le genre de sujet qui ne séduit pas forcément les voyageurs qui cherchent à s'évader de leur quotidien pendant leurs vacances. Toutefois, il est important pour nous et nos voisins de mettre en place un fonctionnement afin de prendre soin des lieux et que vous puissiez profiter de votre séjour dans de bonnes conditions.

Le bien immobilier qui vous est loué est aménagé pour répondre à vos besoins durant vos vacances. Vous y trouverez mobilier, vaisselle, produits ménagers, literie, linge de lit et linge de toilette. Dès votre entrée dans l'hébergement, vous pourrez effectuer un état des lieux et nous signaler tout défaut (propreté, dégradation du matériel...).

Il est important de noter que nos gîtes sont mitoyens avec à la maison de nos voisins directs qui occupent leur logement à l'année. Une attitude calme et courtoise embellira la vie déjà sereine dans le hameau de Lézinadou ☺

Évènements et fêtes :

Les fêtes, événements et rassemblements ne sont pas autorisés dans notre logement.

Nuisances sonores :

Merci de ne pas générer de bruits causant des nuisances sonores, en extérieur et à l'intérieur, de jour comme de nuit (cris, courir dans les escaliers et sur les planchers, chants, fêtes familiales, instruments de musique bruyants, enceinte ou chaîne hi-fi, pétards et feux d'artifice...)

Heures pendant lesquelles le calme doit être respecté :

Nous vous remercions de respecter le calme la nuit entre 22h et 9h du matin afin de ne pas perturber le voisinage.

Les espaces extérieurs :

Concernant les zones de barbecue et tables extérieures, merci d'y respecter aussi les consignes de bruit.

Il y a également des animaux dans les champs attenants la propriété. Si vous voulez leur rendre visite merci de vous en approcher calmement et en respectant leur tranquillité ☺

RÈGLES DE LA MAISON

Nombre maximal de voyageurs :

Nous vous louons notre logement pour le nombre précis de vacanciers prévu dans le contrat de location. Si vous souhaitez accueillir des visiteurs durant votre séjour, merci de demander notre accord préalable.

Les invités non inclus dans la réservation ne sont pas autorisés à dormir sur place.

Heures d'arrivée et de départ :

Les heures d'arrivée sont entre 16h et 20h. Contactez nous pour nous tenir informé de votre heure d'arrivée afin d'organiser votre accueil pour la visite des lieux et la remise des clés. Le jour du départ, vous avez jusqu'à 11h pour rendre le logement. Une arrivée ou un départ en dehors des horaires d'accueil sont facturés 50€.

Les espaces de parking :

Merci de respecter les places de parking désignées afin de faciliter l'accès à leur logement pour les autres résidents des gîtes et les habitants du hameau.

Le soin porté aux équipements et aux espaces :

Durant toute la durée du séjour, le locataire devra respecter les lieux. Il fera bon usage du matériel et entretiendra le logement pour le rendre en parfait état général à son départ.

Le forfait ménage pour l'entretien des lieux entre chaque séjour est inclus dans le tarif de la location. Il est cependant demandé d'effectuer un ménage de courtoisie avant votre départ afin de restituer les lieux propres et rangés. Vous pouvez également retirer les draps des lits et les laisser à l'entrée des chambres.

Vous n'êtes pas autorisés à déplacer les meubles.

En cas d'accident ou de casse, il est de votre responsabilité de nous informer avant votre départ.

La gestion des déchets :

Pour vider les poubelles (cuisine, salle de bain et wc) avant votre départ, vous trouverez les bacs verts (ordures ménagères) et jaunes (tri sélectif) situés le long de la rue. La collecte des bacs à lieu le mardi.

Le composteur est situé au fond du jardin, vous pouvez y vider les bacs à compost présents dans chacune des cuisines.

Merci également de ramener vos bouteilles vides dans les conteneurs à verre les plus proches qui sont situés à La Chapelle Beuzec, La Pointe de La Torche et à Plomeur.

RÈGLES DE LA MAISON

Usage de cigarettes et cigarettes électroniques :

Notre logement est un espace non-fumeur. Il n'est pas autorisé de fumer ou de vapoter à l'intérieur du logement.

Un cendrier est disponible à l'extérieur. Veuillez ne pas laisser de mégots dans le jardin svp.

Animaux de compagnie :

Les animaux ne sont pas autorisés dans notre logement.

Consignes générales de sécurité :

En tant qu'hôtes, nous ne pourrions être tenus responsables de vol, perte ou détérioration de l'hébergement si la location n'est pas correctement fermée (fenêtres + porte d'entrée verrouillée).

De même, en votre absence ne laissez pas d'appareils électroménagers ou électriques allumés. Le gîte est équipé de détecteurs de fumée ainsi que d'extincteurs. Veuillez ne pas laisser de jeunes enfants sans surveillance dans le logement.

LES SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En cas de non-respect du règlement intérieur, nous nous réservons le droit d'appliquer des sanctions adaptées :

- Résiliation du contrat de location avec perte du dépôt de garantie. Vous devrez quitter les lieux avant la date de départ conclue suite à l'interruption du séjour.
- En cas de dégradations ou de casse, les objets devront être remplacés à l'identique ou remboursés grâce au montant de la caution. Le locataire peut faire jouer son assurance habitation grâce à l'extension villégiature en cas de dégâts majeurs constatés à l'état des lieux de sortie.
- Si le nettoyage réalisé par les voyageurs ne correspond pas aux normes minimales d'hygiène, les heures de ménage et d'entretien supplémentaires leur seront facturées.

Date : ____/____/____

Signature du locataire :